



Conseil de la Ville

Règlement RV-2006-04-47 modifiant le Règlement de zonage numéro 513 de l'ex-Municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Modification du plan de zonage – agrandissement de la zone Cc-3**

Le plan de zonage auquel réfère l'article 3.1 du Règlement de zonage numéro 513 de l'ex-Municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon est modifié par l'agrandissement de la zone Cc-3 à même une partie de la zone Rb-12, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe « A ».

Adopté le 16 janvier 2006

(signé) Danielle Roy Marinelli

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Roy Marinelli, mairesse

Danielle Bilodeau, greffière

**ENTRÉE EN VIGUEUR
LE 21 FÉVRIER 2006**

